



Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Distr. générale
29 décembre 2021
Français
Original : anglais
Anglais et français seulement

Conseil

Cinquième session

Gebze (Turquie), 20 décembre 2021 (session virtuelle)

Rapport du Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés sur les travaux de sa cinquième session

1. Le Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a tenu sa cinquième session le 20 décembre 2021. Celle-ci s'est tenue en ligne en raison des restrictions en matière de voyage liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).
2. On trouvera la liste des participantes et des participants à l'annexe I du présent rapport et l'ordre du jour à l'annexe II.
3. Le Président du Conseil, Mohamed Hassan a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil et aux observateurs.

I. Décisions

4. Le Conseil a pris note des documents et de la décision suivants :
 - a) ordre du jour de la session ([TBLDC/2021/1/Rev.1](#)) (tel que modifié, voir annexe II) ;
 - b) rapport établi à l'intention de l'Assemblée générale sur les travaux de la Banque de technologies en 2021 ([TBLDC/2021/3](#)) ;
 - c) budget et programme de travail de la Banque de technologies pour 2022 ([TBLDC/2020/2](#)) ;
 - d) rapport sur les travaux de la cinquième session ([TBLDC/2021/4](#)) ;
 - e) Décision 2021/1 du Conseil (voir annexe III).
5. Le Conseil a prié l'administrateur chargé de la Banque de technologies de remettre au Secrétaire général le rapport sur les travaux de la Banque en 2021, le budget et le programme de travail de la Banque pour 2022 et le rapport sur les travaux de sa cinquième session pour qu'il les transmette à l'Assemblée générale pour information.



II. Débat

6. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire, qui lui avait été présenté par le Président.
7. Le Conseil a pris note des documents soumis par le Directeur général au Conseil, notamment du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget et le programme de travail de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés pour 2022.
8. Compte tenu de l'évolution récente de la situation de la Banque de technologies, le Conseil a décidé d'accorder une attention particulière aux questions administratives de façon à garantir la continuité des activités.
9. Le Conseil a rappelé le rôle essentiel que la Banque de technologies pouvait jouer pour faire progresser la science, la technologie et l'innovation dans les pays les moins avancés et remercié de nouveau le pays hôte de soutenir la Banque pendant la période de transition.
10. Le Conseil a noté que, compte tenu de la contribution annuelle annoncée par le pays hôte pour 2022 et des soldes inutilisés des exercices précédents, les besoins en ressources de la Banque de technologies pour 2022 devraient être entièrement couverts. Toutefois, il constate avec une vive inquiétude qu'à partir de 2023, le modèle de financement actuel ne sera pas viable, car, si l'on se fonde sur le niveau actuel des dépenses, les soldes qui seront reportés ne suffiront pas à financer les dépenses.
11. Compte tenu des observations ci-dessus et sur la base des recommandations du Comité consultatif, le Conseil :
 - a) a accepté d'encadrer la direction de la Banque de technologies et de la conseiller davantage pendant la phase de transition ;
 - b) a exhorté la Banque de technologies à intensifier ses activités de mobilisation de ressources et à continuer d'accroître le nombre de donateurs, notamment en mobilisant un financement plus constant auprès du secteur privé et d'autres partenaires stratégiques. Le Conseil a également réaffirmé qu'il fallait rassurer les parties prenantes et les partenaires potentiels de la Banque pendant la phase de transition et exhorté le Secrétaire général à soutenir l'action menée pour mobiliser des ressources supplémentaires et permettre ainsi à la Banque de s'acquitter des activités qui lui ont été confiées ;
 - c) a demandé qu'il soit procédé à un examen fonctionnel de la Banque de technologies d'ici à la fin mars 2022. Il s'agirait, entre autres, d'évaluer le savoir-faire, les capacités et les structures organisationnelles dont la Banque a besoin pour s'acquitter de ses fonctions en faveur des pays les moins avancés, sans perdre de vue la nécessité de lui donner une assise financière solide ;
 - d) a demandé que le Bureau des services de contrôle interne procède à une évaluation indépendante des activités de la Banque de technologies au premier trimestre de 2022 et a proposé de lui apporter son concours ;
 - e) a demandé que des informations complémentaires soient données sur les contributions en espèces et en nature inscrites au budget pour 2022 et sur les mesures prises par la Banque de technologies pour mobiliser des ressources ;
 - f) a chargé le Directeur général par intérim de lui présenter avant la fin du mois d'avril 2022, pour examen et approbation, un budget et un programme de travail actualisés et détaillés pour 2022, dans lesquels il serait tenu compte de l'examen

fonctionnel, de l'évaluation indépendante et des informations supplémentaires sur les contributions ;

g) a réaffirmé qu'il s'opposait à ce que des modifications soient apportées à la dotation en effectifs de la Banque de technologies qu'il avait approuvée en 2021. Toutefois, il autoriserait le Directeur général par intérim à prolonger, au cas par cas et en fonction des besoins, sous réserve de la disponibilité des ressources, les contrats relatifs à des emplois de temporaire et à des services de consultants qu'il n'avait pas eu à approuver dans le budget de 2021 ;

h) a donné son autorisation pour que des fonds soient débloqués afin de couvrir les engagements pour les six premiers mois de 2022, les fonds restants devant être débloqués après un examen des constatations qui seraient issues de l'examen fonctionnel et de l'évaluation indépendante et confirmation de la réception des contributions.

12. Le Conseil a remercié le pays hôte du soutien qu'il témoignait à la Banque de technologies sous forme de ressources financières et d'une mobilisation en sa faveur dans divers forums.

13. Le Président a invité le rapporteur à présenter le projet de rapport de la session, que le Conseil a approuvé à l'unanimité.

Annexe I

Liste des participantes et participants

1. Les membres du Conseil ci-après ont participé à la session :
 - Aggrey Ambali
 - Abdoulaye Yero Baldé
 - Sonia Bashir Kabir
 - Bitrina Diyamett
 - Xiaolan Fu
 - Zakri Abdul Hamid
 - Mohamed H. A. Hassan
 - Hasan Mandal
 - Rosibel Ochoa
 - Courtenay Rattray
2. Les entités ci-après ont participé à la session en qualité d'observatrices :
 - CNUCED
 - Programme des Nations Unies pour le développement
 - Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
3. L'administrateur chargé de la Banque de technologies, Clemens Adams, était présent ès qualités.

Annexe II

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Rapport sur les travaux de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés en 2021.
3. Projet de budget et de programme de travail pour 2022.
4. Adoption du rapport sur les travaux de la session.

Annexe III

Décision 2021/1

Projet de décision du Conseil

Le Conseil de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés prend note des documents distribués en prélude à sa cinquième session, notamment du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et du programme de travail de la Banque pour 2022.

Le Conseil rappelle le rôle essentiel que la Banque de technologies peut jouer pour faire progresser la science, la technologie et l'innovation dans les pays les moins avancés et remercie de nouveau le pays hôte pour le soutien constant qu'il manifeste à l'égard de la Banque.

Le Conseil note que, compte tenu de la contribution annuelle annoncée par le pays hôte pour 2022 et des soldes inutilisés des exercices précédents, les besoins en ressources de la Banque de technologies pour 2022 devraient être entièrement couverts. Toutefois, il constate avec une vive inquiétude qu'à partir de 2023, le modèle de financement actuel ne sera pas viable, car, si l'on se fonde sur le niveau actuel des dépenses, les soldes qui seront reportés ne suffiront pas à financer les dépenses.

Compte tenu des observations ci-dessus et sur la base des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Conseil :

a) accepte d'encadrer la direction de la Banque de technologies et de la conseiller davantage pendant la phase de transition ;

b) exhorte la Banque de technologies à intensifier ses activités de mobilisation de ressources et à continuer d'accroître le nombre de donateurs, notamment en mobilisant un financement plus constant auprès du secteur privé et d'autres partenaires stratégiques. Le Conseil réaffirme également qu'il faut rassurer les parties prenantes et les partenaires potentiels de la Banque pendant la phase de transition et exhorte le Secrétaire général à soutenir l'action menée pour mobiliser des ressources supplémentaires et permettre ainsi à la Banque de s'acquitter des activités qui lui ont été confiées ;

c) demande qu'il soit procédé à un examen fonctionnel de la Banque de technologies d'ici à la fin mars 2022. Il s'agira, entre autres, d'évaluer le savoir-faire, les capacités et les structures organisationnelles dont la Banque a besoin pour s'acquitter de ses fonctions en faveur des pays les moins avancés, sans perdre de vue la nécessité de lui donner une assise financière solide ;

d) demande que le Bureau des services de contrôle interne procède à une évaluation indépendante des activités de la Banque de technologies au premier trimestre de 2022 et propose de lui apporter son concours ;

e) demande que des informations complémentaires soient données sur les contributions en espèces et en nature inscrites au budget pour 2022 et sur les mesures prises par la Banque de technologies pour mobiliser des ressources ;

f) charge le Directeur général par intérim de lui présenter avant la fin du mois d'avril 2022, pour examen et approbation, un budget et un programme de travail actualisés et détaillés pour 2022, dans lesquels il sera tenu compte de l'examen fonctionnel et des informations supplémentaires sur les contributions ;

g) réaffirme qu'il s'oppose à ce que la dotation en effectifs de la Banque de technologies qu'il avait approuvée en 2021 soit modifiée. Toutefois, il autorise le Directeur général par intérim à prolonger, au cas par cas et en fonction des besoins, sous réserve de la disponibilité des ressources, les contrats relatifs à des emplois de temporaire et à des services de consultants qu'il n'avait pas eu à approuver dans le budget de 2021 ;

h) donne son autorisation pour que des fonds soient débloqués afin de couvrir les engagements pour les six premiers mois, les fonds restants devant être débloqués après un examen des constatations qui seront issues de l'examen fonctionnel et confirmation de la réception des contributions.
